août

Mons

Par
avec mo
mois sui
résultats
retenus
cette re

Je
chain,

Q
profiter
frères

C
sous le
approu
pouvoi

N
auron
maria
tions

dans

9 août 1842.

CIRCULAIRE.

2e Retraite

QUEBEC, 10 AOUT 1842.

Monsieur,

Prêché par le Père Chazelle S.J.

Par ma lettre circulaire du 9 Août de l'année dernière, j'invitais une partie de ceux qui partagent avec moi la sollicitude des ames à venir prendre part à une retraite ecclésiastique qui eut lieu dans le mois suivant, sous les auspices du vénérable Evêque de Nancy, et dont vous connaissez les heureux résultats. Je suis flatté de pouvoir procurer, cette année, le même avantage aux prêtres qui, retenus pour la garde des paroisses ou pour d'autres raisons, ont été empêchés de suivre les exercices de cette retraite.

Je vous informe donc qu'une retraite sera ouverte au Séminaire de Québec, le 14 Septembre prochain, à 4h. du soir, et qu'elle se terminera le 22 du même mois au matin.

Quoique cette retraite soit faite plus particulièrement dans l'intérêt des prêtres qui n'ont pas pu profiter de celle de l'année dernière, j'invite néanmoins à s'y rendre de nouveau tous ceux de leurs confrères qui le pourraient faire sans inconvénient pour la desserte des paroisses.

C'est mon intention qu'un prêtre réside pendant toute la retraite, dans une des paroisses marquées sous le même numéro dans le tableau ci-joint. Ce prêtre, qu'il soit résidant ou non, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à biner pour procurer la messe à l'une et à l'autre paroisse et à y exercer les pouvoirs ordinaires des vicaires.

MM. les curés qui se rendront à la retraite préviendront leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses, pendant leur absence, surtout pour la célébration des mariages, s'il y en avait à faire. Il convient qu'ils exhortent leurs paroissiens à appeler les bénédictions du ciel sur leur retraite.

Chaque prêtre est prié d'apporter avec lui les livres de piété dont il aura besoin pour s'occuper dans les temps libres, ainsi qu'un surplis et une étole blanche pour la communion générale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ JOS. Ev. de Québec.

Pour vraie copie.

J. P. Langevin Ptre

L'assemblée ordinaire des membres de la Société Ecclésiastique de St. Michel, se tiendra, cette année, à Québec, le 22 Septembre prochain P. M.

QUEBEC, 10 Août 1842.

† JOS. Ev. de Québec.

Prest. de la S. Ec. de S. M.

Tableau mentionné de l'autre part.

1 Ste. Luce et Rimouski.
2 St. Simon et les Trois-Pistoles.
3 Isle-Verte et Kakouna.
4 Rivière-du-Loup et St. André.
5 Kamouraska et St. Paschal.
6 Rivière-Ouelle et Ste. Anne.
7 St. Roch et St. Jean Port-joly.
8 Islet et Cap St. Ignace.
9 St. Thomas et St. Pierre.
10 St. François et Berthier.
11 St. Vallier et St. Michel.
12 Beaumont et St. Charles.
13 St. Gervais et Ste. Claire.
14 St. Henri et St. Anselme.
15 Ste. Marguerite et Frampton.
16 Ste. Marie et St. Joseph.
17 St. François et St. George.
18 Pointe-Lévi et St. Jean-Chrysostôme.
19 St. Nicolas et St. Antoine.
20 Ste. Croix et Lotbinière.
21 St. Jean et St. Pierre.
22 Gentilly et Bécancour.
23 St. Grégoire et Nicolet.
24 La Baie du Febvre et St. François.
25 Yamaska et St. David.
26 Drummondville et Sherbrooke.
27 Maskinongé et la Rivière-du-Loup.
28 Yamachiche et St. Léon.
29 St. Barnabé et la Pointe-du-lac.
30 Champlain et Batiscan.
31 Ste. Geneviève et St. Stanislas.
32 Ste. Anne et les Grondines.
33 Deschambault et Cap-Santé.
34 Ecureuils et Pointe-aux-Trembles.
35 St. Augustin et Ste. Catherine.
36 L'Ange-Gardien et le Château Richer.
37 Ste. Anne du petit Cap et St. Joachim.
38 Petite-Rivière et Baie St. Paul.
39 Eboulemens et Isle-aux-Coudres.
40 Malbaie et Ste. Agnès.

† J. E. DE Q.